

CONSEIL MUNICIPAL

BEZ ET ESPARON

Le Conseil Municipal de la Commune de Bez & Esparon (Gard), s'est réuni le Jeudi 3 Mars Deux mille seize, à Dix-Huit Heures Trente, sous la présidence de Monsieur Claude MARTIN, Maire.

Etaient Présents : M. Jacques NEGRON – 1^{ier} Adjoint, M. Paul GRAZIOSO, M. Laurent NEGRE, M. André GAWRA, M. Bernard COUGOULUEGNE, Conseillers.

Absents Excusés :

Mr Patrick BOURDIN procuration à Claude MARTIN
Mme Sabine MALARTE procuration à Jacques NEGRON,
Mme Aurélia SCHAHMANECHE procuration à André GAWRA
Mme Christel VIOT CARVALHO, M. Emmanuel RIBEYRE

Secrétaire de séance : Mr Jacques NEGRON

A l'ouverture de la séance, Mr Claude MARTIN, Maire, demande que soit ajoutée à l'ordre du jour une délibération concernant le remplacement de Thierry CAVALIER pendant son congé maladie. La modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

Remplacement Maladie

M. le Maire informe le Conseil Municipal que pour le bon fonctionnement des services techniques communaux, il convient de remplacer l'agent en maladie. Le contrat C.U.I. de M. Guillaume FESQUET se terminera le 16 mars 2016 et ne pourra pas être renouvelé. Compte tenu de ses compétences, et de sa connaissance de la commune, M. Le Maire propose qu'il lui soit fait un contrat de travail à durée déterminée en remplacement de son CUI. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ce remplacement et approuve le choix porté sur M. FESQUET Guillaume à ce poste.

Compte Administratif 2015 de la commune :

Le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de se prononcer sur le Compte Administratif 2015, dont les balances générales, tant en recettes qu'en dépenses, s'établissent comme l'indique le tableau ci-dessous :

Le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

	Section Fonctionnement	Section Investissement
Dépenses	297 935.97 €	146 465.73 €
Recettes	405 794.54 €	163 588.86 €
Total	107 858.57€	17 123.13€

Monsieur Claude MARTIN, Maire, sort de la salle. La présidence est confiée à Monsieur Jacques NEGRON 1^{er} Adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE, à l'unanimité, le Compte Administratif 2015.

Compte Administratif 2015 Eau & Assainissement

Le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

	Section Fonctionnement	Section Investissement
Dépenses	83 716.94 €	97 715.15 €
Recettes	101 839.23 €	124 807.41 €
Total	18 122.29 €	27 092.26 €

Monsieur Claude MARTIN, Maire, sort de la salle. La présidence est confiée à Monsieur Jacques NEGRON 1^{er} Adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE, à l'unanimité, le Compte Administratif 2015.

Compte Administratif 2015 C.C.A.S

Le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

	Section Fonctionnement
Dépenses	4 249.90 €
Recettes	7 483.76 €
Total	3 233.86 €

Monsieur Claude MARTIN, Maire, sort de la salle. La présidence est confiée à Monsieur Jacques NEGRON 1^{er} Adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2015.

Pour rappel, le CCAS étant dissout par la délibération du 30 novembre 2015, l'excédent de fonctionnement sera reporté au Budget 2016 de la commune au compte 002.

Comptes de Gestion

M. Claude MARTIN, présente les comptes de gestion pour les budgets de la commune M14, de l'eau et l'assainissement M49 et du C.C.A.S.

Le Conseil Municipal, considérant que les comptes de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur les compte administratif respectifs,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par Mme Corinne DEBONO, Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Parc National des Cévennes

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que M. Patrick BOURDIN propose sa candidature pour être l'élu référent de la commune auprès du Parc National des Cévennes.

Le Conseil Municipal accepte sa candidature.

Eclairage Public

M. CANAYER Roland président du SMEG a été contacté pour qu'une réunion d'information concernant l'éclairage public soit organisée. A ce jour aucune date n'a pu être fixée.

Questions diverses

Télésurveillance des Bassins

M. Le Maire informe que l'appel d'offres concernant la télésurveillance des bassins a été clôturé le 19 février 2016. Deux entreprises ont fait une proposition de prix. Les plis ont été ouverts le lundi 29 février à 11h en présence de M. David METGE du cabinet C.E.T.U.R, de M. André GAWRA et de M. Le Maire.

L'entreprise retenue est CANONGES et BIALLEZ qui a fait la meilleure proposition de prix, à savoir : 43 400€. H.T..

Sangliers

M. Le Maire signale aux conseillers que plusieurs propriétaires se sont plaints des dégâts occasionnés par les sangliers. Il a donc proposé qu'une réunion soit organisée en Mairie entre les plaignants et les responsables de battues de chasse aux sangliers. Cette réunion aura lieu le vendredi 4 mars à 18h30 dans la salle du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à Dix-Neuf heures Quarante minutes.

Le Maire

Claude MARTIN



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Claude Martin', written over a blue circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE de BEZ-ET-ESPARON' around the top and '(Gard)' at the bottom, with a central emblem depicting a landscape with a building and trees.